



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1988/5
12 janvier 1988

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-quatrième session

Point 4 du projet d'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES,
Y COMPRIS LA PALESTINE

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 15 de sa résolution 1987/2 A, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui fournir tous les rapports de l'Organisation des Nations Unies traitant de la situation de la population des territoires arabes occupés, qui paraîtraient entre ses sessions.
2. Le Secrétaire général appelle en conséquence l'attention de la Commission sur les rapports de l'Organisation des Nations Unies énumérés ci-après, qui ont été publiés depuis la clôture de sa quarante-troisième session, le 13 mars 1987. Tous les rapports publiés après la rédaction de la présente note feront l'objet d'un additif.

A/42/3 Rapport du Conseil économique et social pour
l'année 1987, chapitre III, section j)
- Souveraineté permanente sur les ressources
nationales dans les territoires palestiniens et
autres territoires arabes occupés

A/42/35 Rapport du Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien

- A/42/277-S/18849 Rapport sur la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, établi en application de la résolution 41/43 D de l'Assemblée générale
- A/42/289, Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1-
E/1987/86, Add.1 et 2 et Add.2/Corr.1 Rapport sur l'assistance au peuple palestinien, établi en application de la résolution 41/181 de l'Assemblée générale
- A/42/341-E/1987/78 Note transmettant les conclusions et les recommandations formulées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans son étude du secteur financier dans les territoires palestiniens occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza
- A/42/454 Rapport établi en application de la résolution 41/63 B - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/455 Rapport établi en application de la résolution 41/63 C de l'Assemblée générale - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/459 Rapport établi en application de la résolution 41/63 A de l'Assemblée générale - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/460 Rapport établi en application de la résolution 41/63 D de l'Assemblée générale - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/461 Rapport établi en application de la résolution 41/63 E de l'Assemblée générale - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/462 Rapport établi en application de la résolution 41/63 F de l'Assemblée générale - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés

- A/42/463 Rapport établi en application de la résolution 41/63 G de l'Assemblée générale - Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/465 et Add.1 Rapport sur la situation au Moyen-Orient, établi en application de la résolution 41/162 de l'Assemblée générale
- A/42/650 Note transmettant le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés
- A/42/714-S/19249 Rapport sur la situation au Moyen-Orient, établi en application de la résolution 41/162 A de l'Assemblée générale